



La sécurité sociale

Info

Sens

Réseau d'actions
pour l'inclusion des personnes
sourdes et malentendantes

Sommaire

1. Qu'est-ce que la sécurité sociale ?
2. La sécurité sociale est-elle obligatoire ?
3. Qui peut s'inscrire ?
4. La carte de sécurité sociale
5. Comment avoir de l'aide ?

1. Qu'est-que la sécurité sociale ?

La sécurité sociale aide les personnes à prendre soin de leur santé et les personnes malades.

La sécurité sociale aide dans 4 catégories :

- La vieillesse
- La santé
- Le travail
- La famille

1. Qu'est-que la sécurité sociale ?

Catégorie 1 : la vieillesse

Quand je deviens âgé, j'arrête de travailler.

La Sécurité sociale me donne de l'argent tous les mois.

Cet argent, c'est ma retraite.

1. Qu'est-que la sécurité sociale ?

Catégorie 2 : la santé

Pour ma santé, par exemple :

- Je vais chez le médecin
- Je vais à la pharmacie pour acheter des médicaments
- Je vais chez le dentiste pour faire soigner mes dents

Je dois payer pour ma santé.

Je peux payer une partie des frais médicaux.

La prise en charge à 100 % indique que je ne paie rien.

La Sécurité sociale a un autre nom c'est "**l'Assurance maladie**".

1. Qu'est-que la sécurité sociale ?

Catégorie 3 : le travail

Au travail, si je me blesse, je ne peux plus travailler.

Je suis en arrêt maladie à cause d'un accident de travail.

La sécurité sociale me donne de l'argent quand je ne peux plus travailler.

1. Qu'est-que la sécurité sociale ?

Catégorie 4 : la famille

Quand j'ai des enfants, la sécurité sociale me donne de l'argent :

- pour faire garder mes enfants
- pour les frais de scolarité

La sécurité sociale peut aussi parfois me donner de l'argent pour payer une partie de mon loyer (les APL = aide personnalisée au logement).

1. Qu'est-que la sécurité sociale ?

Résumé des 4 catégories :

| | Secteur | Pourquoi ? | Organisme national | En région |
|---|------------|--|--|--|
| 1 | Vieillesse | retraite | CNAV = caisse nationale d'assurance vieillesse | CARSAT = caisse d'assurance retraite et de la santé au travail |
| 2 | Santé | maladie | CNAM = caisse nationale d'assurance maladie | CPAM = caisse primaire d'assurance maladie |
| 3 | Travail | accident du travail | CNAM = caisse nationale d'assurance maladie | CPAM = caisse primaire d'assurance maladie |
| 4 | Famille | allocations familiales, aide garde d'enfants, logement | CNAF = caisse nationale d'allocation familiale | CAF = caisse d'allocation familiale |

2. La sécurité sociale est-elle obligatoire ?

En France, la sécurité sociale est obligatoire.

Tout le monde doit avoir une sécurité sociale.

Elle protège tout le monde :

- enfants
- adultes
- personnes âgées



3. Qui peut s'inscrire ?

1. **Le régime général** est l'assurance retraite pour

- tous les salariés du privé
- les allocataires de l'AAH (allocation aux adultes handicapés)
- les bénéficiaires de la CMU (couverture maladie universelle)



3. Qui peut s'inscrire ?

2. **Le régime social des indépendants** est l'assurance retraite pour tous les travailleurs non-salariés :

- commerçants
- artisans non-salariés
- professions libérales
- chefs d'entreprise
- certains associés de société



3. **Le régime Mutualité sociale agricole (MSA)** est l'assurance retraite pour les agriculteurs.



4. La carte de sécurité sociale

C'est une carte informatisée.

C'est gratuit.

Ce n'est pas une carte de paiement.

A partir de 16 ans, je peux avoir ma carte vitale.



La carte de sécurité sociale donne des renseignements personnels :

- mon nom et mon prénom
- ma date de naissance
- mon numéro personnel de sécurité sociale
- le nom de mon médecin traitant
- l'endroit où l'on s'occupe de mes remboursements : CPAM, MSA ou CMUC
- mes enfants peuvent être sur ma carte

4. La carte de sécurité sociale

Pour payer les soins médicaux, la sécurité sociale ne rembourse pas tout.
Je peux payer une partie des frais médicaux.

La prise en charge à 100 % indique que je ne paie rien.
La sécurité sociale rembourse tous les frais médicaux.



5. Comment avoir de l'aide ?

1. Je peux aller dans un espace "**France services**" à côté de chez moi.

Pour trouver mon espace "**France services**", je vais sur le site internet "economie.gouv.fr".

France services est un guichet public qui donne accès à plusieurs services publics :

- les Finances publiques
- Pôle emploi
- l'Assurance retraite
- l'Assurance maladie
- la CAF = Caisse d'Allocation Familiale
- la MSA = Mutualité Sociale Agricole
- la Poste



2. Je peux demander de l'aide à un agent d'accueil INFOSENS.



Info



Sens

Réseau d'actions
pour l'inclusion des personnes
sourdes et malentendantes

NOUS CONTACTER

Site : www.infosens.fr

06 12 31 21 97

Skype: Infosens

infosens@injs-paris.fr